

SENATE No. 1103

[Senate, January 19, 1988 — Offered by Senator Thomas C. Norton.]

The Commonwealth of Massachusetts

In the Year One Thousand Nine Hundred and Eighty-Eight.

1 *Ordered*, That a special committee to consist of the members
2 of the joint legislative committee on government regulations, is
3 hereby established for the purposes of making an investigation
4 and study of the laws, regulations, procedures, personnel and
5 practices of the Massachusetts Division of Registration.

6 Said legislative committee shall be provided with quarters in
7 the state house or elsewhere, may hold public hearings, may travel
8 within the Commonwealth and may expend for clerical and other
9 services and expenses such sums as may be appropriated therefor.
10 Said committee shall report to the senate the result of its
11 investigation and study, and its recommendations, if any, together
12 with drafts of such legislation necessary to carry such
13 recommendations into effect by filing the same with the clerk of
14 the senate on or before the first Wednesday of December, nineteen
15 hundred and eighty-eight.

DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

PARIS, CHEZ M. BAISSE, 17, RUE CASSENETTE.

On a vu dans la séance du 15 novembre 1881, à propos de la question de la responsabilité des médecins, que les membres de la Société de Médecine de Paris ont été divisés en deux camps. L'un d'eux, qui se compose de la majorité, a soutenu que la responsabilité des médecins doit être absolue, c'est-à-dire que le médecin est responsable de tout ce qu'il fait, même de ce qu'il ne fait pas. L'autre camp, qui est en minorité, a soutenu que la responsabilité des médecins doit être relative, c'est-à-dire que le médecin n'est responsable que de ce qu'il a fait de mal, et non de ce qu'il a fait de bien. Cette question est d'une importance capitale, car elle touche à l'honneur et à la dignité de la profession médicale. Elle est aussi d'une importance pratique, car elle a des conséquences directes sur la manière dont les médecins sont traités par la justice et par la société. C'est pourquoi il est intéressant de connaître les arguments de chaque camp et de voir comment ils se sont développés pendant la séance.